

Consentement à l'utilisation du forum, du blogue et de l'agrégateur du Répertoire PPO

Demande d'inscription

La rédaction de messages dans le cadre d'une contribution à un forum ou à un blogue demande de tenir compte des principes qui suivent :

- **Le respect des lois protégeant les droits de la personne.** Aucun propos raciste, aucun propos sexiste, aucun propos pouvant attaquer les croyances religieuses, aucun propos injurieux, etc. ne seront tolérés.
- **Le respect de la Loi sur les droits d'auteur.** Il est interdit de publier des œuvres ou des parties d'œuvres (image, texte, vidéo, etc.) qui n'appartiennent pas à l'auteur du message. Qu'il s'agisse d'une courte citation ou d'un extrait de texte, la référence doit être citée. Si l'utilisation de la production d'un tiers est volumineuse, une autorisation écrite de l'auteur ou du titulaire de la production est requise.
- **La non-publication de renseignements confidentiels sur des personnes mineures.** La publication sur le Web des noms de famille, numéro de téléphone, adresse, etc. d'un élève est défendue, que ce soit par un élève (y compris lui-même) ou par un adulte.
- **L'interdiction de toute publicité.** Les incitations à la vente ou à l'achat ne sont pas permises.
- **La qualité de la langue.** En tout temps, les échanges doivent être faits avec courtoisie dans un langage respectueux.

Les contributions au forum de discussion seront encadrées par le Service national du RÉCIT du développement professionnel en collaboration avec les enseignants des élèves inscrits au forum. En revanche, la gestion des blogues doit être assurée par l'école ou la commission scolaire de l'élève.

Le forum est un lieu privilégié pour les élèves qui désirent écrire et être lus. Le respect de la norme écrite et l'usage d'une langue de qualité sont souhaitables, mais ils ne doivent pas devenir un frein à la publication et aux contributions des élèves qui sont en apprentissage. Si les publications contiennent des fautes, il est suggéré d'utiliser ces erreurs comme des occasions d'apprentissage au lieu d'interdire la diffusion. Ainsi, l'agent modérateur n'interviendra pas si certaines publications contiennent des fautes, à moins que le texte ne soit complètement incompréhensible.

Dans le cas du non-respect de l'un ou l'autre des principes précédents, le Service national du RÉCIT du développement professionnel retirera les messages ou les blogues sans préavis et communiquera avec la personne responsable de ces outils à l'école ou à la commission scolaire de l'élève concerné afin de trouver la meilleure solution à privilégier.

Annexe A (suite)

(Commission scolaire ou École)

_____ souhaite offrir à ses élèves l'accès à un ou plusieurs des outils suivants : forum, blogue et agrégateur. Elle accepte les principes d'utilisation de ces outils et s'engage à ce que le personnel concerné en fasse la promotion auprès des élèves et qu'il collabore à son application.

La personne responsable de l'inscription des élèves à ces outils sera :

Nom	
Fonction	
Numéro de téléphone	
Adresse courriel	
Inscription	<input type="checkbox"/> forum et agrégateur <input type="checkbox"/> blogues

Veillez communiquer ces informations à bertin.desjardins@csbe.qc.ca

Note :

Consultez l'*Annexe B* pour connaître comment la personne responsable doit soumettre l'inscription des élèves et du personnel au forum et à l'agrégateur.

Inscription des élèves et du personnel au forum et à l'agrégateur à l'aide de tableurs (Fichiers CSV)

La personne responsable de l'inscription des élèves doit produire des fichiers CSV indiquant l'ensemble des informations nécessaires à l'inscription de chaque élève, enseignant, conseiller pédagogique, conseiller d'orientation... désirant utiliser ou avoir accès au forum et à l'agrégateur.

À partir du modèle ci-dessous, on demande de créer un **premier fichier** qui regroupe les informations de tous les groupes-classes de chaque école et de créer un **deuxième fichier** pour regrouper les informations des membres du personnel. Pour compléter l'inscription, ces fichiers doivent être envoyés à Bertin Desjardins, responsable du Service national du RÉCIT du développement professionnel, à l'adresse courriel suivante : bertin.desjardins@csbe.qc.ca.

Les fichiers à compléter se trouvent à l'adresse suivante :

<http://recitdevprof.qc.ca/agregateuretforum.csv>

À la suite de la réception de ces fichiers, les inscriptions seront traitées dans les deux (2) jours ouvrables. Un courriel sera alors envoyé à la personne mandatée pour confirmer les inscriptions.

Perfectionnements offerts sur l'utilisation des blogues

Le Service national du RÉCIT du développement professionnel offre gratuitement, dans toutes les commissions scolaires du Québec qui en font la demande, divers perfectionnements liés aux TIC.

Le Service national du RÉCIT du développement professionnel offrira un perfectionnement sur la gestion des blogues afin d'outiller les responsables de l'administration de ceux-ci dans chaque commission ou établissement scolaire. Ces rencontres, offertes par visioconférence d'une durée de deux heures, permettront aux participants de se familiariser avec la création et la gestion des blogues du Répertoire PPO. Pour s'inscrire, la personne responsable est invitée à communiquer avec Bertin Desjardins au 418-386-5541, poste 2472, ou à l'adresse suivante: bertin.desjardins@csbe.qc.ca.

Un autre perfectionnement de deux jours portant sur l'utilisation pédagogique des blogues des élèves sera offert aux enseignantes et enseignants. L'animateur RÉCIT du service local de votre commission scolaire peut communiquer avec le Service national du RÉCIT du développement professionnel s'il désire s'inscrire à cette formation.

Outre ces perfectionnements, il est possible aussi d'obtenir un soutien de la part du Service national du RÉCIT du développement professionnel en tout temps. Un tel accompagnement est possible grâce à la visioconférence. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez contacter Bertin Desjardins au 418.386.5541, poste 2472, ou à l'adresse suivante: bertin.desjardins@csbe.qc.ca.